



**Doc. 12407**

13 octobre 2010

## Mesures de confiance avant les prochaines élections nationales en Turquie

### Proposition de résolution

déposée par M. John AUSTIN et d'autres membres de l'Assemblée

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

En Turquie, les prochaines élections nationales qui se dérouleront en mai ou en juin 2011 seront importantes pour le développement futur du pays. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe se félicite des récents contacts entre le gouvernement AKP et des représentants de la communauté kurde, ainsi que des efforts du CHP visant à mettre en place une nouvelle politique face à la question kurde.

L'Assemblée estime toutefois que la période préélectorale devrait être mise à profit pour prendre davantage de mesures de confiance, dont certaines devront être renforcées par des réformes constitutionnelles afin de permettre à toutes les composantes de la population du pays d'exercer leurs droits de l'homme. Il convient que la Commission de Venise soit consultée et que ses avis soient pris en compte dans la formulation des réformes.

La Turquie pourrait notamment prendre les mesures suivantes:

- faire appliquer un cessez-le-feu des deux côtés et créer une commission internationale de surveillance chargée des enquêtes et des rapports sur les éventuelles violations de ce cessez-le-feu;
- prendre toutes dispositions nécessaires pour permettre aux personnes incarcérées ou poursuivies en justice pour des activités politiques "normales" d'être actives en politique;
- abaisser le seuil actuel de 10% prévu dans la loi électorale afin de renforcer la démocratie;
- lancer l'enseignement de la langue kurde dans les écoles de l'Etat.

L'Assemblée invite le Gouvernement turc:

- à examiner les principes énoncés dans la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et dans la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires en vue de signer, de ratifier et d'appliquer ces instruments;
- à réformer les pouvoirs locaux et régionaux et à mettre en place une décentralisation conforme à la Charte européenne de l'autonomie locale et tenant compte de la nature pluraliste de la population turque.

*Signé (voir au verso)*



Signé<sup>1</sup>:

AUSTIN John, Royaume-Uni  
BRASSEUR Anne, Luxembourg, ADLE  
ERR Lydie, Luxembourg, SOC  
ETHERINGTON Bill, Royaume-Uni  
GROSS Andreas, Suisse, SOC  
GUȚU Ana, République de Moldova, ADLE  
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE  
HAUPERT Norbert, Luxembourg, PPE/DC  
HUSS Jean, Luxembourg, SOC  
JOHN-CALAME Francine, Suisse, SOC  
KEAVENEY Cecilia, Irlande, ADLE  
KONEČNÝ Albrecht, Autriche, SOC  
KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC  
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE  
LAAKSO Jaakko, Finlande, GUE  
LAXTON Bob, Royaume-Uni  
MATUŠIĆ Frano, Croatie, PPE/DC  
McCAFFERTY Christine, Royaume-Uni  
MULLEN Ronan, Irlande, PPE/DC  
PAPADIMITRIOU Elsa, Grèce, PPE/DC  
POURGOURIDES Christos, Chypre, PPE/DC  
PRESCOTT John, Royaume-Uni, SOC  
SPAUTZ Marc, Luxembourg, PPE/DC  
STUMP Doris, Suisse, SOC  
TINDEMANS Elke, Belgique  
VEJKEY Imre, Hongrie, PPE/DC  
VRETTOS Konstantinos, Grèce, SOC  
WURM Gisela, Autriche, SOC

---

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe  
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne  
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen  
SOC: Groupe socialiste